



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

05 JUL. 2021

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 29 juin 2021 (convocation du 15 juin 2021)**

Aujourd'hui vingt neuf juin deux mille vingt et un à 16 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, Mme Béatrice de François, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Clément ROSSIGNOL-PUECH ayant donné pouvoir à Mme Béatrice de François, M. Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/04/06P

**AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 2018SE010 MAINTENANCE DES
PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES : AJOUT DE
NOUVEAUX EQUIPEMENTS ET INTEGRATION DU PARC DES
GRANDS HOMMES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Par délibération n° 2017/07/11P en date du 15/11/2017, le conseil d'administration de la Régie a autorisé le directeur général à lancer la procédure et à signer le marché de maintenance des portes et portails automatiques.

Ce marché a été notifié le 27/06/2018 à la société SNEF Lacroix pour une durée de 29 mois pour les montants suivants :

- une partie forfaitaire de 35 360 € HT pour la maintenance préventive,
- une partie unitaire à bons de commande de 88 000€ HT maximum pour la maintenance curative.

Par avenant n° 1 notifié le 04 juin 2019, il a été convenu d'ajouter un parc de stationnement au marché, augmentant ainsi le montant de la partie forfaitaire de 1 800 € HT. Cette revalorisation a entraîné une augmentation de 1.5 %.

Bordeaux Métropole ayant, par délibération n° 2021-283 en date du 21/05/2021, acté la mise en affectation du parc de stationnement des Grands Hommes à METPARK à compter du 14/06/2021, ses portes et portails automatiques doivent être entretenus et maintenus.

Par ailleurs, de nouveaux équipements installés sur le parc Front du Médoc dédiés au fonctionnement de la fourrière doivent être intégrés dans les prestations de ce marché.

Pour l'ensemble de ces raisons, la conclusion d'un avenant intégrant le parc des Grands Hommes et ces nouveaux équipements est nécessaire.

Ces nouvelles prestations modifient les montants comme suit :

- le montant forfaitaire est porté à 37 520 € HT représentant une augmentation de 0,97 % et au total une hausse du montant initial de 6,11 %,
- le montant maximum est porté à 123 000 € HT représentant une augmentation de 39,77 %.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 juin 2021

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT